

3.2.4. Les terres hautes agricoles



Plaine céréalière en partie centrale de la commune

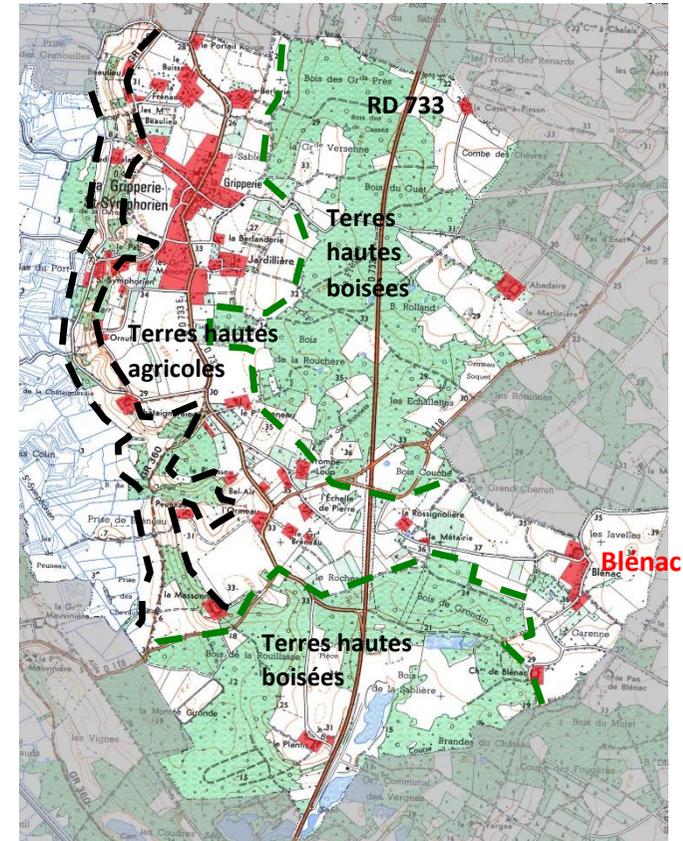


Grandes parcelles agricoles aux franges du bourg

Les terres hautes de la commune se constituent d'un vaste plateau faiblement ondulé composé d'une large bande ouverte qui abrite bourgs et hameaux, et de massifs boisés en parties Est et Sud. Les terres hautes ouvertes sont rythmées à la fois par le maillage des nombreux hameaux et par le découpage irrégulier des massifs boisés qui apportent un fond à ce paysage ouvert et évitent toute impression de monotonie.

Le plateau présente comme particularité la présence de quelques arbres complantés dans les champs et notamment de vieux châtaigniers ou d'arbres fruitiers. Ces « motifs » paysagers, repères visuels et témoins d'un mode d'exploitation passés, sont à conserver ou à maintenir comme référence identitaire. Les haies bocagères sont peu présentes sur cette partie de la commune.

L'activité céréalière est prédominante sur ces terres hautes présentant de larges étendues ouvertes. La culture du maïs irrigué dans certains secteurs (partie sud-est) pose la question de la sauvegarde de la ressource en eau. Ces espaces cultivés constituent des milieux à très faible biodiversité compte tenu des techniques culturales mises en œuvre à leur niveau (labour, amendement, traitements...). La diversité floristique y est principalement limitée à quelques espèces adventices (« mauvaises herbes »). Ces espaces représentent néanmoins des secteurs d'alimentation et de refuge pour certaines espèces animales d'intérêt, notamment certains oiseaux et mammifères. A ce titre, quelques espèces d'intérêt cynégétique, telles les perdrix, faisans, lapins et lièvres, peuvent y être rencontrées.



Friches abandonnées, secteur Fief de la Lande

Aux abords du bourg et de hameaux du plateau, on trouve ponctuellement quelques friches herbacées composées d'espèces opportunistes qui se développent sur les espaces délaissés des secteurs non urbanisés, non boisés et non cultivés. Ce type d'habitat est particulièrement favorable pour la flore, où un cortège végétal diversifié peut s'y développer.

3.2.5. Les terres hautes boisées



Chêne-charmaie traitée en taillis, secteur Bois de Guet



Plantation de peupliers, secteur Blénac



Pièce d'eau forestière, secteur Bois de la Sablière



Carrière au sud de territoire sur les « Bois de la Sablière »

Les milieux boisés occupent plus de 25% du territoire communal. Ces boisements dominent le haut-plateau à l'Est en formant un vaste massif nord-sud traversé de part en part par la RD 733 : Bois des grands prés, Bois des Grandes Casses, Bois de Guet, la Frênaie, Bois Rolland, Bois de la Rouchère, Bois de Grondin, Bois de rouillasse.

Les boisements présentent un grand intérêt paysager ainsi qu'une valeur écologique liée à la mixité des essences qu'ils englobent. La plupart de ces boisements sont jeunes, exploités en taillis ou en taillis sous-futaies. Ils se composent principalement de **chênaies neutres à acides mésophiles à localement mésohygrophile**. Ponctuellement, on trouve quelques plantations de peupliers (secteur de Blénac).

Ces habitats sont particulièrement attractifs pour la faune, puisqu'ils procurent des sites de reproduction, d'abris et d'alimentation pour l'ensemble des cortèges (chiroptères, avifaune, mammifères terrestres, reptiles et amphibiens en phase terrestre...).

Ces boisements peuvent convenir aux espèces forestières de passereaux, aux rapaces, mais également aux chiroptères forestiers et aux insectes (dont 3 espèces sont citées sur le site Natura 2000 du marais de Brouage, telles que le Grand Capricorne, le Lucane cerf-volant ou la Rosalie des Alpes). Certaines chauves-souris vont également préférer les boisements denses pour chasser tels que le Grand murin, le Murin à oreilles échancrées ou encore Le Murin de Bechstein qui peuvent utiliser les cavités arboricoles l'été, et chasse principalement en forêt sans toutefois pouvoir étendre le territoire en zone bocagère.

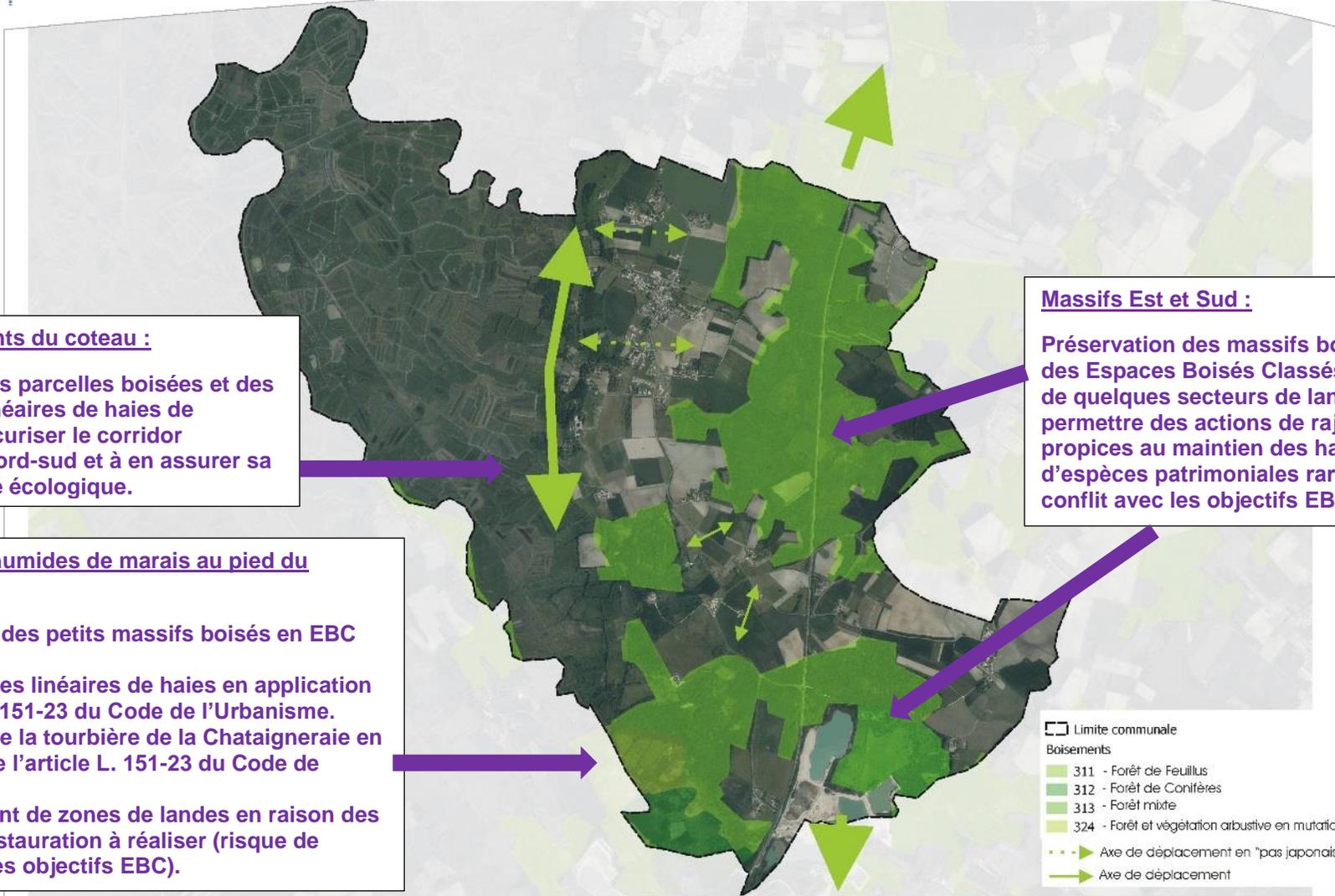
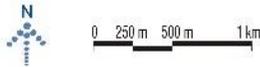
La préservation des massifs boisés est essentielle et fait l'objet d'une protection par le PLU au titre des Espaces Boisés Classés. Cette protection est à maintenir à l'exception de quelques secteurs de landes qui sont des milieux de transition issus de l'abandon de certaines pratiques agricoles. **En l'absence d'un rajeunissement régulier, ces dernières risquent d'évoluer en boisements neutro-acidiphiles, ce qui implique la disparition des habitats d'espèces patrimoniales rares.** Des actions de rajeunissement permettent de maintenir ces territoires.

La partie sud de la commune a fait l'objet d'une activité d'extraction de sable formant de vastes étangs. Aujourd'hui, seul le secteur du Plantis est encore exploité. Les secteurs anciennement exploités laissent émergés des essences rares d'un grand intérêt écologique. La nature pionnière de ce milieu particulier peut temporairement attirer des espèces spécifiques, telles que des oiseaux (ex : petit gravelot), des amphibiens (ex : crapaud calamite) ou encore des orthoptères pour la faune. Des plantes inféodées aux espaces remaniés peuvent également s'y développer.



Synthèse sur les enjeux écologiques de la trame boisée de la commune

SCHÉMA DES AXES DE DÉPLACEMENTS ENTRE LES ZONES BOISÉES



Les boisements du coteau :
 Protection des parcelles boisées et des principaux linéaires de haies de manière à sécuriser le corridor écologique nord-sud et à en assurer sa fonctionnalité écologique.

Boisements humides de marais au pied du coteau :

- Classement des petits massifs boisés en EBC (sauf landes).
- Protection des linéaires de haies en application de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme.
- Protection de la tourbière de la Chataigneraie en application de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme.
- Déclassement de zones de landes en raison des travaux de restauration à réaliser (risque de conflit avec les objectifs EBC).

Massifs Est et Sud :
 Préservation des massifs boisés au titre des Espaces Boisés Classés à l'exception de quelques secteurs de landes afin de permettre des actions de rajeunissement propices au maintien des habitats d'espèces patrimoniales rares (risque de conflit avec les objectifs EBC).

- Limite communale
- Boisements
 - 311 - Forêt de Feuillus
 - 312 - Forêt de Conifères
 - 313 - Forêt mixte
 - 324 - Forêt et végétation arbustive en mutation
- > Axe de déplacement en "pas japonais"
- > Axe de déplacement

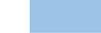
Fond cartographique : BD ORTHO

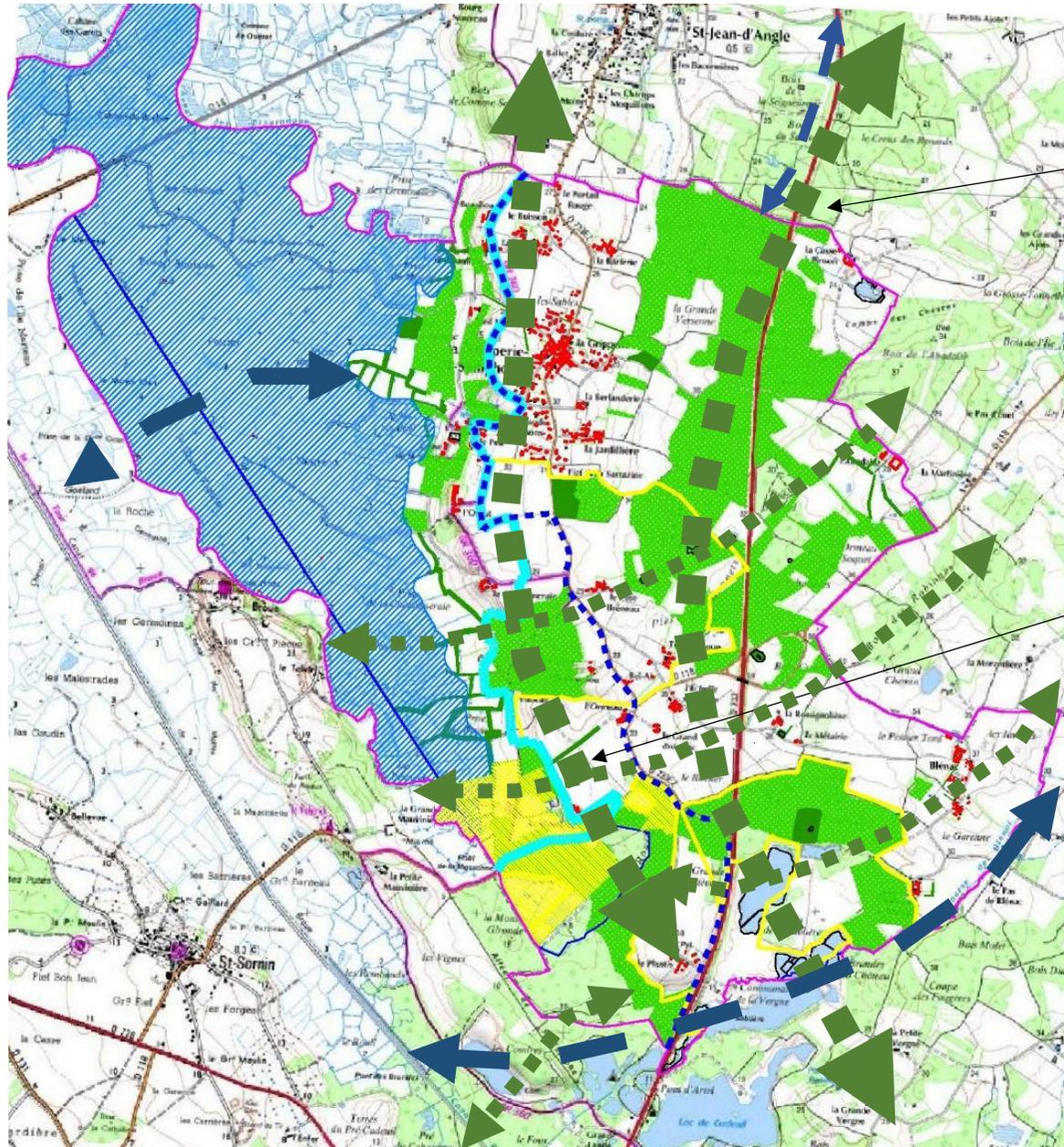


Synthèse sur les grands corridors écologiques de la commune

-  Corridor écologique majeur / trame verte
-  Corridors écologiques locaux : boisements locaux et connections inter boisements et avec les vallées humides.
-  Corridor écologique majeur ; **marais de Brouage et lac de Cadeuil**
-  Corridor écologique local : vallées humides

La préservation des espaces d'intérêt écologique et paysager :

-  Zone Natura 2000 des marais de Brouage
-  Réserve naturelle Régionale de « La Massonne »
-  Zone Natura 2000 des Landes de Cadeuil
-  Site classé de « L'ancien golfe de Saintonge – Marais de Brouage »
-  Boisements, haies, landes à préserver
-  Risque inondation par submersion marine / PPRN du Bassin de la Seudre et des Marais de Brouage



Vaste corridor écologique composée de massifs boisés de feuillus, de landes et de zones humides constitutifs de la trame verte.
Vaste ensemble boisé qui rejoint la vallée de l'Arnaise en partie Nord.
Connexion avec les massifs boisés situés sur la commune de Champagne et Ste Gemme

Corridor écologique du coteau des marais de Brouage composé de boisements, landes, haies bocagères, zones humides.

3.3. Les entités bâties ; bourg, hameaux et habitat diffus

3.3.1. Le bourg de La Gripperie et ses abords

Le bourg de La Gripperie est situé en partie nord de la commune et présente une forme de village rue groupé et agencé autour d'un croisement entre la Grande Rue (RD 733) d'axe Nord/ sud et la rue des Marais (Est / Ouest).

Le bourg ne compte ni église, ni espace central mais abrite un ensemble composé de la mairie (en bordure de voie principale), l'école et la salle des fêtes qui se situent à l'arrière de la Grande Rue.

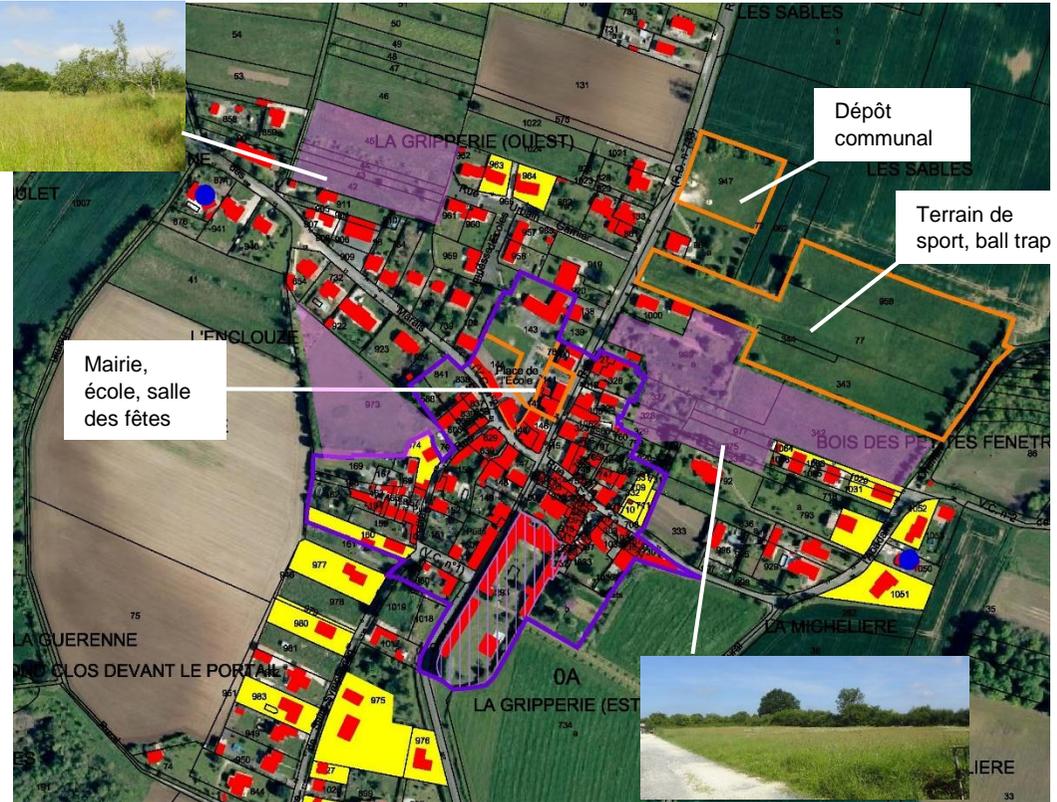
Le tissu bâti du bourg ancien est dense et se compose à la fois :

- de **quelques maisons de bourg ou maisons de maître** au volume imposant (dont la mairie), implantés majoritairement en bordure de la Grande Rue ou en léger retrait des voies ;

- **et de petites habitations plus rurales**, individuelles ou en petits groupements agencés autour d'une ruelle ou **d'un quéreux** (espace commun qui abritait autrefois un puits collectif).

Le parcellaire est relativement étroit et en lanière, ce qui confère au bourg une ambiance assez minérale, les jardins étant implantés à l'arrière du front bâti. L'imposant mur d'enceinte de la grande propriété qui marque l'entrée sud du bourg lui donne même un caractère assez austère.

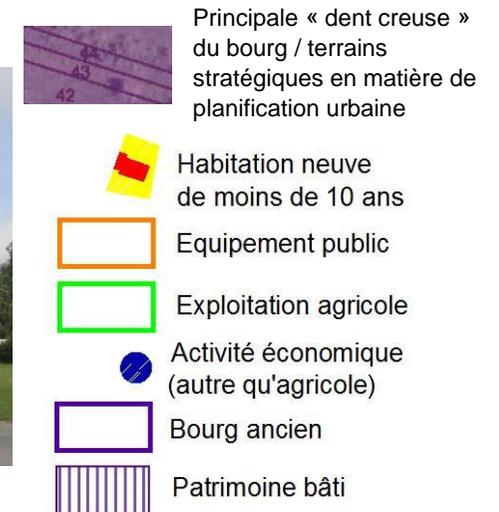
Les plantations qui accompagnent les façades (arbres d'ornement, végétation basse en pied de mur, essences grimpantes) prennent alors toute leur importance.



La mairie en bordure de la Grande Rue



A l'arrière de la mairie ; la salle des fêtes et l'école, seul espace public du bourg





Quéreux traditionnel bordé de petites maisons rurales rue de l'Abadaire



Bel ensemble rural agencé autour d'un ancien quéreux en bordure de la Grande Rue. En arrière-plan, la grande propriété qui marque l'entrée Sud du bourg historique



Aménagement récent du centre bourg Rue du Marais

La mairie a récemment procédé à des travaux de revalorisation du bourg qui permettent de donner un aspect plus villageois au bourg et moins minéral. Elle a également porté ses efforts sur **la valorisation de ses entrées de bourg par des plantations de prairies fleuries** qui sont assez spectaculaires au printemps. En entrée Nord, la commune dispose d'un vaste terrain de ball trap (dont elle souhaite réaliser l'entière acquisition) bordé de haies qui permet une transition entre terres agricoles et espaces bâtis. La densité du bourg est compensée par des arrières cours à l'ambiance paysagée et jardinée : jardins, verger, potagers, haies bocagères... forment des transitions harmonieuses entre le bourg et les espaces agricoles ouverts. Le parcellaire est ponctuellement marqué par des réseaux de haies champêtres qu'il est nécessaire de préserver. Ce maillage initial peut servir de limite naturelle aux secteurs d'extension de l'urbanisation, permettant leur intégration harmonieuse.



Imposant portail de la maison de maître en entrée Sud du bourg historique

Les extensions contemporaines du bourg se sont principalement orientées **vers la partie Sud du bourg contribuant à un fort étalement du tissu bâti (La Jardillière, Les Grandes Palisses) qui n'a pas été maîtrisé** (premier PLU élaboré en 2009) / voir chapitre suivant.



Entrée Nord du bourg valorisée par des prairies fleuries

Aux abords directs du bourg historique, les constructions récentes se sont implantées le long des rues adjacentes (rue du Marais, rue de l'Abadaire) **au grès des découpages fonciers**. La commune a viabilisé **un petit lotissement communal en 2009** derrière l'école qui a permis d'initier **le comblement de vastes terrains en friche** situés en partie Nord-Ouest du bourg (Fief de Beaulieu). **Des amorces de voiries ont été maintenu afin d'envisager des extensions futures**. Ces terrains, dont certains sont en friche, **sont à priori difficiles à mobiliser** (morcellement foncier, propriétaires non vendeurs). **Ils restent d'un enjeu important pour la commune**. En attendant leur urbanisation, ces prairies et anciens vergers forment des espaces tampon permettant l'intégration des constructions neuves et l'abri d'espèces animales et végétales.



Lotissement communal situé derrière l'école.

Le tissu bâti du bourg offre de nombreux interstices bâtis (dents creuses) situés en continuité du bourg (L'Enclouze, Bois des Petites Fenêtres) dont les accès se raréfient au fur et à mesure des constructions adjacentes. **Le PLU permet d'offrir des outils de planification et d'aménagement de ces espaces à enjeux (préemption, définition des accès, densité...).**

3.3.2. Les extensions sud du bourg ; Les Grandes Palisses, La Jardillère



La rue de Saint Symphorien présente un cadre paysager attrayant de par la proximité du coteau. Ce secteur s'est vite urbanisé.

L'absence de planification urbaine de la commune avant la mise en œuvre du PLU a entraîné **un fort étirement urbain** principalement au sud du bourg dans les secteurs des Grandes Palisses, Champs de la Croix et rejoignant le hameau de La Jardillère.

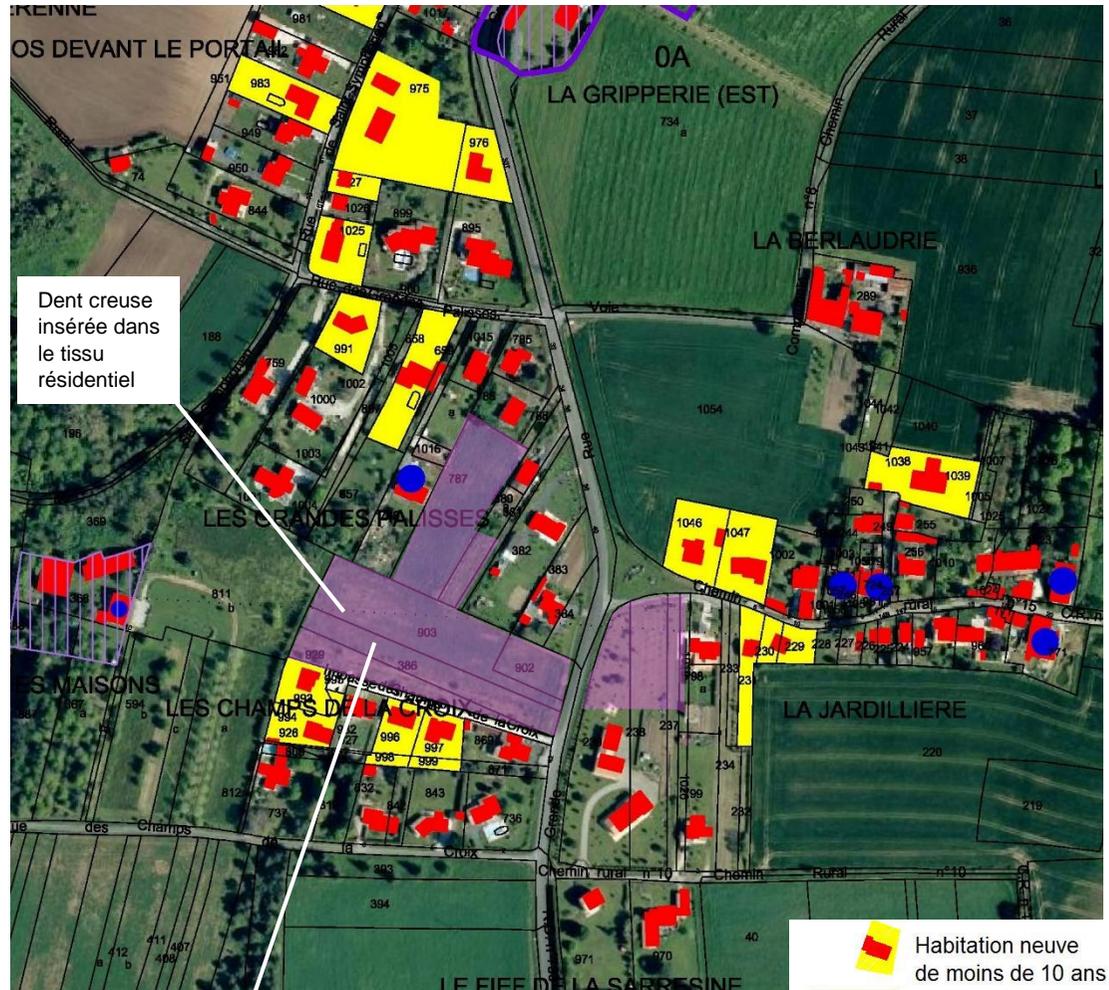
Les constructions implantées de part et d'autre de la départementale dans un secteur très ouvert contribuent à dénaturer la qualité paysagère du site. A ces constructions neuves sont associés un lot de clôtures maçonnées, portails et piliers en tout genre qui banalisent les bords de voies. Les secteurs les plus boisés restent les mieux intégrés.

Cette urbanisation **décrochée du bourg** s'est faite au grès des opportunités foncières le long de petits voies perpendiculaires à la RD 733. Les terrains sont en général de grande taille entraînant une forte consommation d'espaces. Seul le secteur du Champs de la Croix a été urbanisé sous forme un plus dense (lotissement privé) mais sa localisation est éloignée du bourg.

Le secteur reste aujourd'hui encore attractif et s'est bien étoffé dans les 15 dernières années. Les terrains libres en bordure des voies sont aujourd'hui très rares.

Les extensions linéaires en bordure de voies entraînent bien souvent le gel des terrains situés en arrière front, ce qui rend la densification de ce tissu urbain difficile.

A l'intérieur de ce secteur résidentiel très étalé, subsiste une vaste dent creuse (plan ci-contre) au lieu-dit des Grandes Palisses. Son comblement à terme est envisageable mais ces terrains sont éloignés du bourg (dont moins prioritaires).

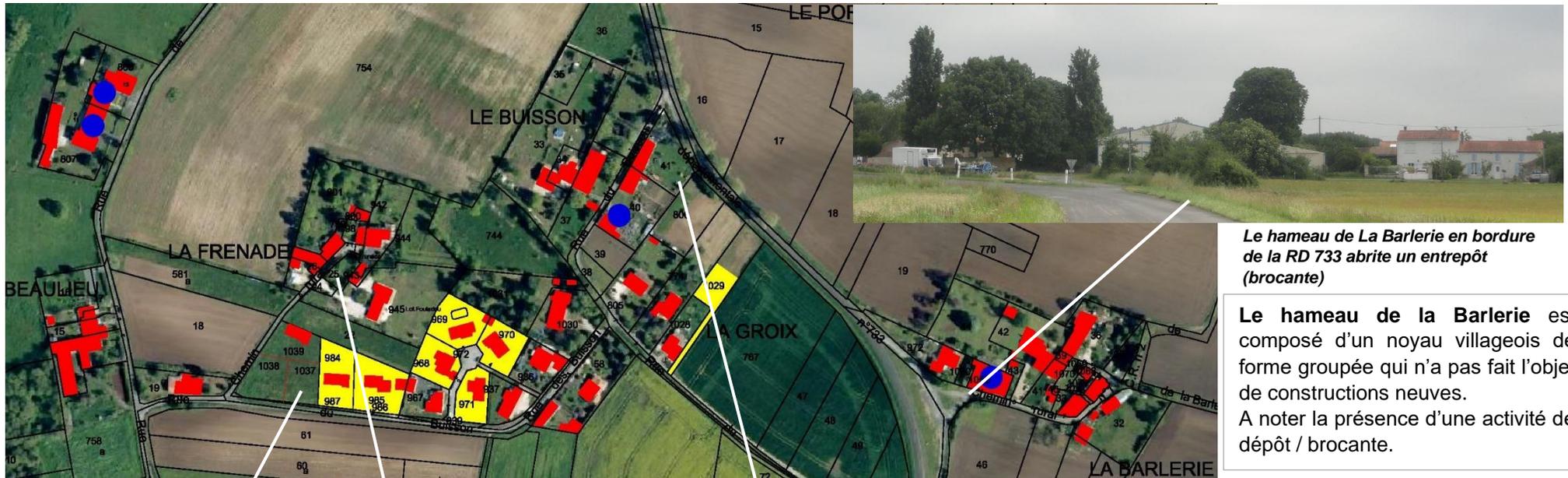


Dent creuse insérée dans le tissu résidentiel



-  Habitation neuve de moins de 10 ans
-  Equipement public
-  Exploitation agricole
-  Activité économique (autre qu'agricole)
-  Bourg ancien
-  Patrimoine bâti

3.3.3. Les hameaux de La Frenade, Le Buisson, La Barlerie, Fief de Beaulieu



Le hameau de La Barlerie en bordure de la RD 733 abrite un entrepôt (brocante)

Le hameau de la Barlerie est composé d'un noyau villageois de forme groupée qui n'a pas fait l'objet de constructions neuves. A noter la présence d'une activité de dépôt / brocante.



Maisons neuves en bordure de la rue du Buisson



Le secteur du Buisson vu de la RD 733.



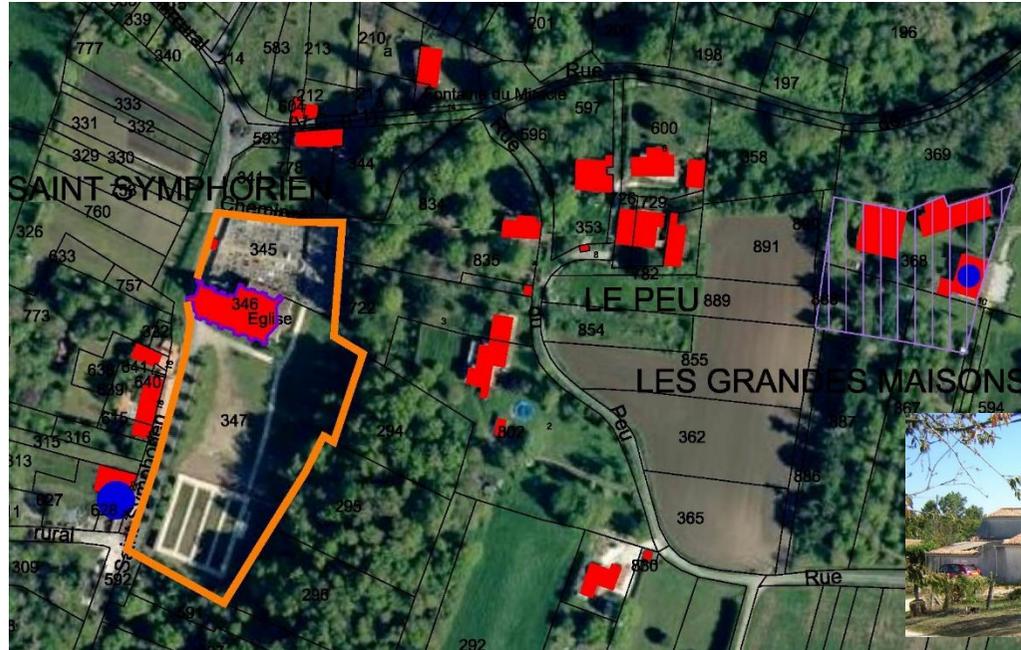
Le noyau historique du hameau de La Frenade

Les hameaux de La Frenade et du Buisson, situés en partie Nord de la commune, se composent de petits noyaux villageois (maisons rurales) séparées par un secteur relativement frais bordé de haies bocagères. Ces hameaux constituent des secteurs attractifs qui ont fait l'objet de nombreuses constructions neuves en bordure de la rue des Buisson (dont un petit lotissement privé de 6 lots). Des divisions parcellaires ont été récemment effectuées. Il reste quelques terrains constructibles situés à l'intérieur de l'enveloppe bâtie.

3.3.4. Le hameau de Saint Symphorien en bordure du marais, le Peu, Grandes Maisons



Vue sur l'église de Saint Symphorien au pied du coteau boisé



-  Habitation neuve de moins de 10 ans
-  Equipement public
-  Exploitation agricole
-  Activité économique (autre qu'agricole)
-  Bourg ancien
-  Patrimoine bâti



Le hameau de Saint Symphorien constitue un site atypique et exceptionnel implanté au pied du coteau boisé en bord de marais. Son occupation en bord de rivage était liée à l'exploitation et au commerce du sel.

Le site est d'une grande simplicité et se compose de l'église (monument historique) et de son cimetière accolé ainsi que de quelques habitations. Le fond boisé du talus et les jardins cultivés qui s'ouvrent sur le marais constituent un écrin de grande qualité.

Aucune construction neuve ne vient dénaturer ce site sous haute surveillance. A noter la présence d'un artisan (paysagiste). La zone à risque de submersion marine ne touche aucune partie bâtie.

Une extension du cimetière a été aménagée en partie sud de la prairie qui borde l'église afin de ne pas dénaturer les abords de l'édifice.

Le hameau du Peu est une petite cellule rurale groupée autour d'un quéveux en impasse. Situé en haut du coteau, au bout d'une voie en impasse le hameau est bien préservé.

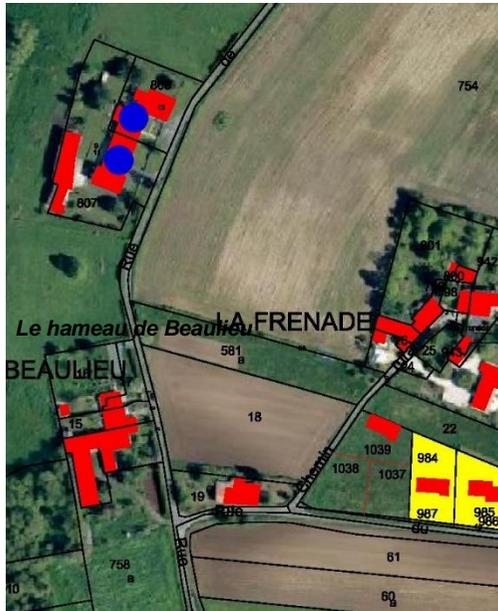
Le site des Grandes Maisons est situé entre le bourg et le marais. Il comprend une belle maison de maître qui abrite des chambres d'hôtes et d'anciennes dépendances agricoles en ruine dont la rénovation est projetée. Parmi ce bâti une **belle grange** dont il reste les murs porteurs. Une petite activité équestre complète l'offre d'hébergement touristique.



Les Grandes Maisons



3.3.5. Les hameaux en bordure du coteau, Beaulieu / gestion d'un paysage fragile et conservation des fenêtres sur le marais



Extrait de l'Atlas des Paysages de Poitou-Charentes
 Les paysages de la presqu'île de Marennes se démarquent nettement des paysages environnants par l'altitude du terrain et par la présence de végétation arborée qui les ponctuent. La situation en « balcon » de la levée de terre est riche par l'alternance d'écrans et de fenêtres qui, tour à tour, occultent ou cadrent les vues sur le marais. Les paysages de presqu'île ne valent pas uniquement pour eux-mêmes, mais en faire valoir des espaces plans et ouverts des marais, qui leur donnent un cadre référent remarquables.

Le talus qui borde et surplombe le marais constitue une **entité paysagère de grande importance à la fois par les vues qu'il offre sur l'immensité du marais et également par le « cadre » qu'il apporte aux marais.**

La frange qui surplombe le talus constitue un espace de **transition traditionnellement convoité et occupé d'un ensemble de petits hameaux (Beaulieu, La Frénade, Peuneau...) ou d'anciennes fermes imposantes (La Massone, La Châtaigneraie), constituant des sites exceptionnels (voir partie sur le patrimoine).**

Seuls deux tronçons de voies communales permettent de suivre le talus en position de balcon. Le secteur de Beaulieu, au nord du bourg de La Gripperie, en forme un premier, constitué d'un ensemble de petites propriétés implantées en bordure du talus. Non loin, le secteur du Buisson est un secteur attractif qui comptabilise quelques constructions neuves.

Dans ces secteurs convoités et si fragiles, la préservation des fenêtres, vues ouvertes sur le marais, est essentielle, compte tenu des rares opportunités visuelles offertes.

L'inconstructibilité doit être de vigueur sur toute la partie haute du talus. La gestion des clôtures des propriétés existantes doit faire l'objet d'une attention particulière : linéaires de murs maçonnés et haies denses persistantes doivent être proscris.



Gîtes de Beaulieu en contre haut des marais

Les anciennes fermes de Beaulieu et Moulin de Beaulieu constituent de très beaux ensembles bâtis situés au sommet du coteau et offrant des vues exceptionnelles. Situés dans le Site Classés, ces hameaux doivent faire l'objet d'une grande attention tant sur les opérations de restaurations que sur les abords (clôtures) afin de préserver les vues ouvertes sur le marais. Deux gîtes et un frigoriste se situent à Beaulieu (partie Nord).



Exemples de haies denses persistantes qui ferment les vues sur le marais à proximité du bourg et du hameau de Beaulieu

3.3.6. Le hameau de Blénac

Le hameau de Blénac est situé en partie Sud Est de la commune dans un secteur agricole relativement ouvert. Il comprend quelques cellules rurales anciennes, ainsi que des maisons neuves.

Le hameau se compose :

- d'une exploitation agricole pérenne située en partie Nord qui génère un périmètre inconstructible de 100 m à ses abords, gelant ainsi les possibilités de confortement du village en partie Nord.
- d'un petit lotissement récemment urbanisé (qui compte 4 habitations récentes)
- et de petites maisons rurales groupées ou dispersées, bordées de jardins ou parcs. Le bâti est très simple.

Le village compte peu de possibilité de confortement. On dénombre une dent creuse en partie sud et quelques jardins qui pourraient être éventuellement divisés.

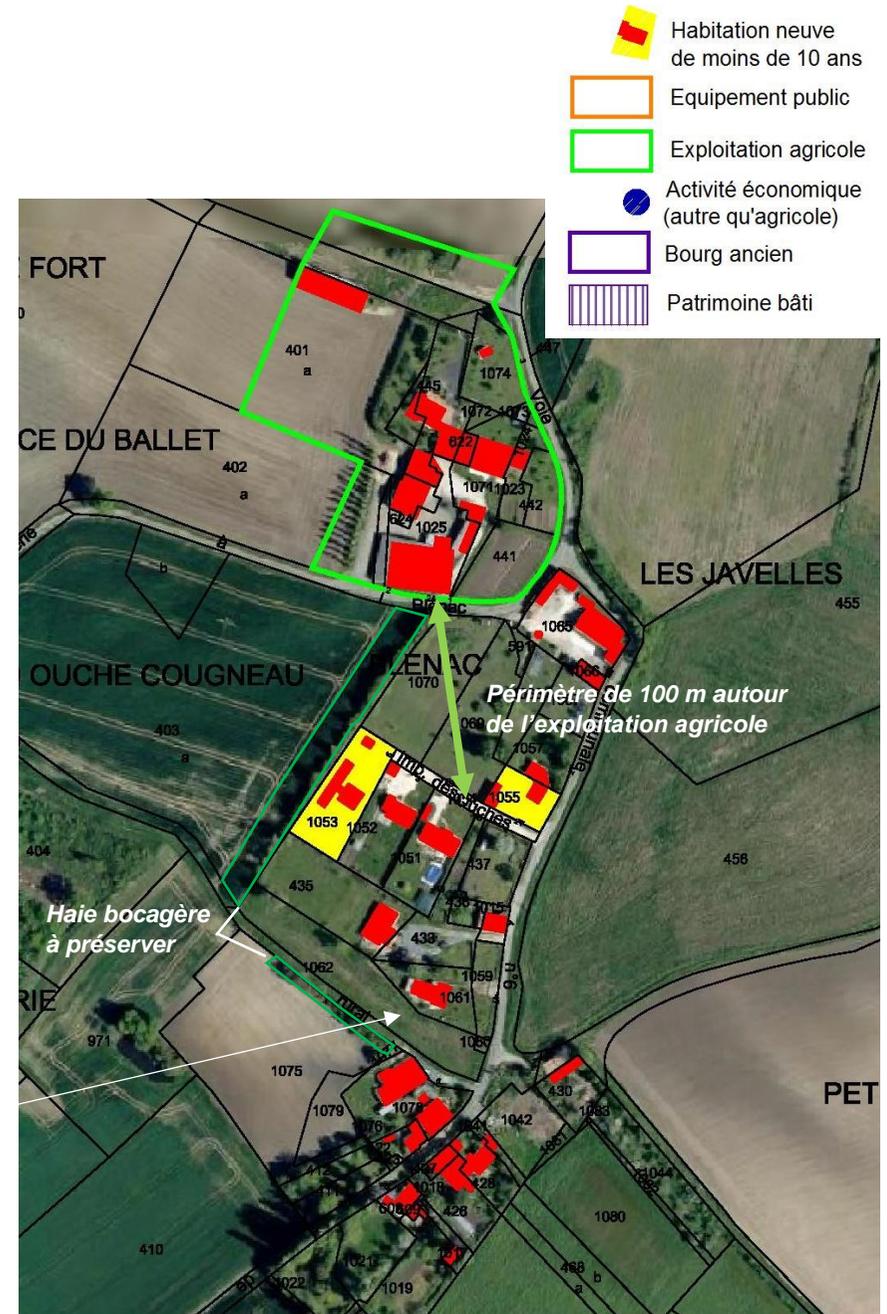
Quelques haies bocagères bordent le hameau et ont un rôle d'intégration paysagère et de transition avec les terres agricoles environnantes. Leur préservation est importante.



Maison rurale du hameau de Blénac



Principal terrain libre situé à l'intérieur du périmètre bâti du village.



3.3.7. L’habitat diffus sur les terres hautes



La Rossignolière



Le Petit Bréneau et son quéreu



Hameau de La Chagnasse -Quéreu



Mare dans le hameau de Trompe Loup



Sur les terres hautes, l’habitat est relativement dispersé et se constitue d’un ensemble de petits hameaux ou fermes isolées répartis sur l’ensemble du plateau entre marais et franges boisées. Ces hameaux forment **des cellules rurales de grande qualité aux composantes rurales préservées.**

Le bâti, remarquable par sa simplicité et le traitement très paysager de ses abords, s’agence de manière assez peu structurée privilégiant cependant **des orientations au sud afin de bénéficier de l’ensoleillement naturel du soleil.** Le bâti se compose de maisons rurales très simples ou de maisons de maître plus imposantes auxquels sont associées des dépendances agricoles. On note également quelques formations linéaires (maisons rurales accolées) **ou des agencements en quéreu.**

La diversité des formes et implantations et le lien harmonieux qui prédomine entre le bâti et les références paysagées (jardins, vergers, haies champêtres, petites voies aux bas-côtés enherbés) sous fond boisé (proximité des bois) en font des sites de grande qualité.

Ces hameaux sont peu touchés par l’urbanisation contemporaine, excepté à proximité du bourg (Le Buisson, La Jardillière). Dans les secteurs plus isolés, seuls les hameaux de Trompe Loup et de Blénac font l’objet de quelques constructions neuves. Ces secteurs sont souvent très attractifs pour le cadre paysager qu’ils offrent. **A noter la présence d’une belle mare au cœur du hameau de Trompe Loup.**

Enjeux concernant les hameaux

- Maintenir la grande qualité paysagère et patrimoniale des hameaux et leur identité propre. Préserver les entrées de bourg de qualité et les vues remarquables.
- Maintenir l’identité rurale des hameaux en évitant les aménagements trop rigides et en préservant le caractère simple des voies et chemins (fleurissements, bordures engazonnées, haies, arbres d’ornement).
- Limiter l’urbanisation uniquement au confortement des parties libres situées à l’intérieur des enveloppes constituées des gros villages dans le respect des orientations du SCOT.
- Favoriser les zones de transition entre les espaces bâtis et les espaces agricoles (intégration paysagère, prévention sanitaire). Préserver les haies bocagères, mares ayant un rôle d’intégration paysagère et d’espace tampon avec les terres cultivées.
- Limiter l’urbanisation en continuité des exploitations agricoles.

4. ARCHITECTURE LOCALE ET RECOMMANDATIONS

Maison de bourg, maison de maître, maison rurale :

La typologie de l'architecture locale est de grande qualité. On distingue sur la commune plusieurs typologies bâties en fonction de la taille des bâtiments (maison rurale ou maison de maître) et de leur situation en bourg (architecture plus raffinée et clôtures soignées) ou en milieu plus rural (traitement plus simple et abords ouverts).

On retrouve cependant les caractéristiques communes suivantes :

* Les volumes sont simples et les habitations sont traditionnellement orientées au sud, sud-est afin de bénéficier des apports du soleil et de se prémunir des vents froids dominants.

* Les ouvertures sont symétriques et plus hautes que larges munies de volets battants en bois peints de couleur lumineuse (tons blanc-cassé, gris, bleu charrette, vert passé).

* La toiture, à deux versants souvent dissymétriques est couverte de tuiles tiges de botte de teintes panachées. Certaines bâtisses de la fin du XIX^{ème} diffèrent de par leur volume ou leur toiture (toitures à croupes, tuiles mécaniques).

* Les façades des maisons de maîtres sont parfois composées entièrement de pierres de taille (photo du milieu), mais généralement, ce matériau noble est utilisé simplement pour les encadrements et les pierres de chaînage.

Le moellon enduit au sable et à la chaux est d'usage pour les pignons et les façades de la plupart des maisons. L'enduit est affleurant et sans sur-épaisseur laissant apparaître les têtes de moellon et arrivant au nu des pierres de taille.

Les demeures les plus riches sont agrémentées, en façade, d'éléments de modénature qui témoignent d'une richesse passée : bandeau, corniches moulurées, linteaux ouvragés.

* **Les abords sont traditionnellement très paysagés** : une glycine ou une vigne court souvent sur la façade afin d'apporter un ombrage bénéfique durant les périodes les plus chaudes. La végétation sur fond de pierre ou d'enduit clair souligne la qualité des façades et apporte une harmonie très appréciable. La cour est le plus souvent agrémentée **d'arbres d'ornement** (tilleul, palmier, marronnier, chêne) et de **plantations champêtres** (fleurs, massifs, arbres fruitiers) qui forment parfois des compositions superbes.



Maison de bourg avec façade d'angle tronquée



Maison de maître à toiture à croupe



Bel ensemble bâti avec maison de maître imposante au Grand Bréneau



Habitat rural très modeste dans le Quéreu du Petit Bréneau



Photo de gauche : Végétation associée au bâti dans le bourg.



Photo de droite : pied de mur fleuri d'une maison rurale à Blénac.

* La clôture peut être imposante en milieu dense ou pour les grandes demeures (murs hauts en moellon ou pierre de taille, porches, portails et piliers imposants...)

* En milieu plus rural, **la clôture est peu présente** et beaucoup plus discrète composée d'un simple muret (surmonté ou non d'une grille métallique) ou d'une haie champêtre. Le portail est simple en bois ou en métal. Il y a peu de tradition de clôture dans les hameaux et dans les quéreux.

* Les granges sont relativement imposantes avec le percement de beaux porches (linteaux en arc). Les toitures sont à deux pans symétriques ou non (photos ci-contre). Les murs pouvaient être traditionnellement non enduits.



Grange à toiture dissymétrique dans le hameau de Beaulieu



Grange à toiture symétrique dans le hameau des Grandes Maisons

Recommandations en matière de restauration :



Attention à l'usage des volets roulants qui peuvent dénaturer les façades des bâtisses anciennes

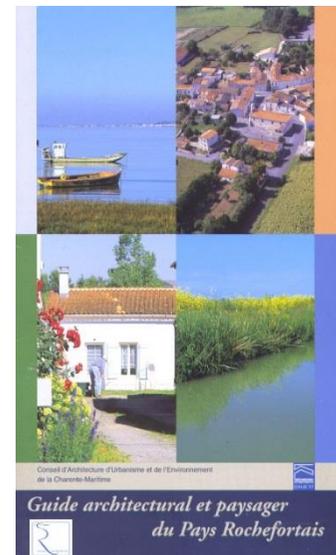
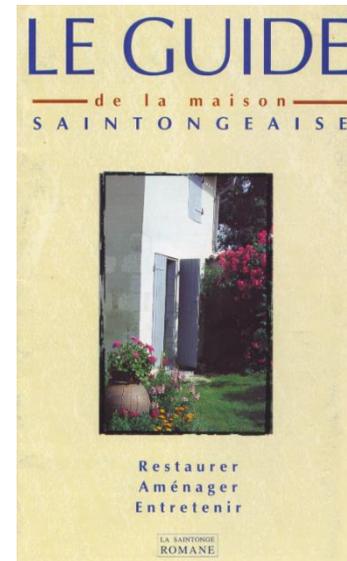
Attention aux écueils de restauration trop rigides qui dénaturent ce patrimoine si précieux et non renouvelable. Si les « massacres » des années 50 / 60 en termes de restauration sont passés de mode (enduits en ciment, destruction et remplacement des ouvertures d'origine, cours imperméabilisées...), d'autres comportements inadaptés se répandent :

- murs en moellons sans enduits, ce qui ne permet pas une protection optimum de ces matériaux fragiles et entraîne un décalage avec le nu des pierres d'angle, ainsi qu'une mauvaise isolation thermique.
- utilisation de volets en PVC (matériaux artificiel ne résistant pas à la lumière) et/ou de volets roulants en lieu et place de volets bois peints.
- artificialisation des clôtures (murets en parpaing, colonnes en pierres d'imitation, haies de thuyas).

Pour plus d'informations :

- « Le guide de la maison saintongeaise ; Restaurer, Aménager, Entretien ».
- « Guide architectural et paysager du Pays Rochefortais ».
- Conseils architecturaux sur le site du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine : www.culture.gouv.fr/sdap17
- Conseils et rendez-vous (permanences locales) auprès du C.A.U.E. 17, tél : 05 46 31 71 90

Toute opération de restauration ou d'adaptation d'une maison ancienne demande un savoir-faire réel qui doit s'appuyer sur des conseils de professionnels (architectes, CAUE) et des outils d'information tel le « guide de la maison saintongeaise » et le « guide architectural et paysager du Pays Rochefortais ».



5. HISTOIRE ET PATRIMOINE

5.1. Histoire de la commune

Une occupation humaine est attestée dès l'époque gallo-romaine sur le territoire. Autrefois, la mer arrivait pratiquement au pied de l'église de Saint Symphorien.

La Gripperie étant en contre-haut, le territoire se partageait entre le village et l'église, entre la seigneurie et l'abbaye et entre l'eau douce et l'eau salée qui permettait l'exploitation très lucrative du sel. Saint Symphorien s'est trouvé partagé entre la seigneurie de Breneau, l'abbaye de Saintes et la seigneurie de Broue pendant très longtemps. Finalement les terres douces et salées sont cédées au prieuré de Sainte Gemme fondé vers 1063 par Guy Geoffroy duc d'Aquitaine et relavant de la Chaise-Dieu. Ces marais, source de profits, sont cités dans tous les aveux du XV^e qui ont été conservés.

Durant de nombreux siècles, le site de La Gripperie est une terre de pèlerinage très fréquentée grâce à l'eau de la fontaine située près de l'église supposée avoir vertus médicinales.

Bien que la présence d'une architecture défensive à Saint Symphorien soit incertaine, Masse parle du « chasteau du Breuil » qu'il situe sur le territoire. **Les récentes mises à jour d'une enceinte féodale en lisière de commune** pourraient permettre de compléter ces informations

Source : *Le patrimoine des communes de la Charente-Maritime - Editions Flohic*

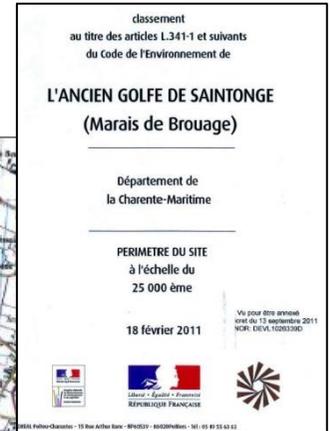
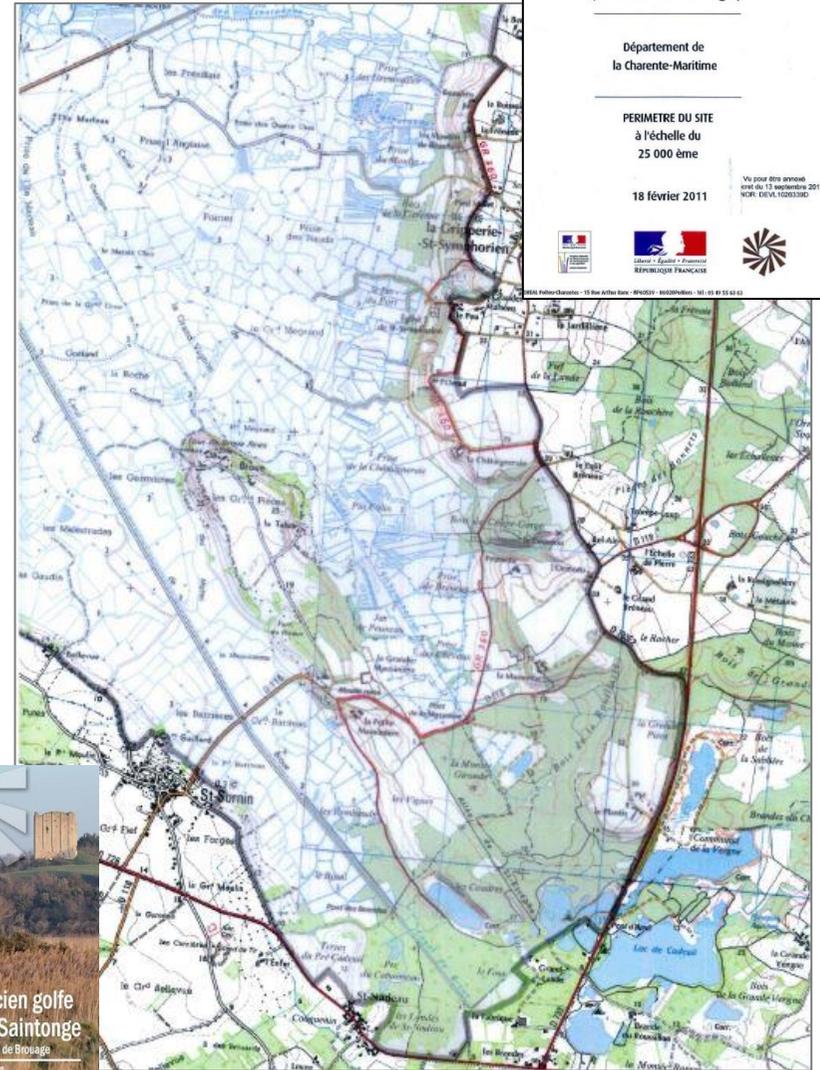
5.2. Le Site classé de « L'ancien golfe de Saintonge – Marais de Brouage »

Les marais de Brouage ont été classés en « **Site Classé** » le **13 septembre 2011** qui donne lieu à une servitude d'utilité publique AC2 (voir plan des servitudes en annexes du PLU).

Concernant la commune, le périmètre englobe les marais, le coteau et l'ensemble de la partie sud de la commune (réserve de la Massonne et boisements attenants jusqu'à la RD 733).

Dans ce périmètre les travaux et autorisations d'urbanisme font l'objet d'une instruction auprès du STAP et/ ou de la DREAL. Certaines autorisations sont délivrées par le Ministère chargé de l'Environnement.

Voir la plaquette spécifique du site téléchargeable sur le site : www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr



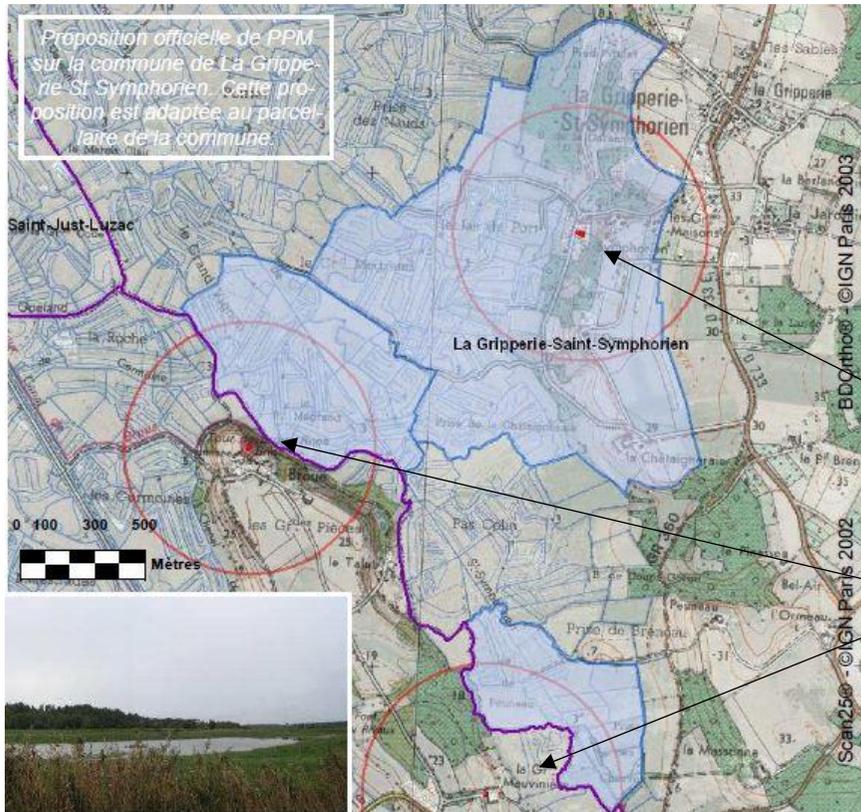
5.3. L'église inscrite de Saint Symphorien et son Périmètre de Protection Modifié



L'église Saint-Symphorien (XIII^e et XV^e siècle) est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monument Historique (le 27 février 1925).

Cette église est placée sous le vocable du jeune martyr d'Autun. La présence d'une fontaine miraculeuse à proximité de l'église a renforcé ce culte. L'église, devenue un lieu de pèlerinage fréquenté et renommé, a été agrandie afin de pouvoir accueillir le nombre croissant de pèlerins.

Ensermée entre deux puissants contreforts du XV^e siècle, la façade a conservé l'essentiel de sa composition romane. La voussure supérieure du portail présente 32 claveaux portant chacun un personnage représenté de façon schématique.



L'inscription de l'église à l'inventaire supplémentaire des Monument Historique génère une servitude d'utilité publique AC1 (voir servitudes en annexe du PLU) qui a l'origine concernait le monument et ses abords dans un périmètre de 500 m de diamètre.

Lors de l'élaboration du PLU de la commune, le STAP, service de la Préfecture en charge de la protection du monument, a proposé de modifier ce périmètre afin de le limiter aux réels enjeux de covisibilité avec l'édifice (en prenant en compte la topographie, les vues, les enjeux de préservation des abords).

Le Périmètre de Protection Modifié a été institué le **05/11/2009 de manière concomitante avec l'élaboration du PLU**. Le périmètre de protection modifié de l'église de Saint Symphorien, devenu périmètre délimité des abords depuis la loi LCAP du 8 juillet 2016 ne nécessite pas de modification.

Par ailleurs, la commune est concernée par les effets de protection d'immeubles situés sur la commune voisine de Saint Sornin. Il s'agit de :

- la Tour de Broue,
- et de certaines parties de la Mauvinière qui ont bénéficié d'un **périmètre de protection modifié depuis le 05/11/2009**.

L'ensemble de la servitude AC1 est intégrée au Site Classé, renforçant ainsi sa protection.

5.4. Le patrimoine remarquable

La commune compte un patrimoine bâti très riche et abrite un ensemble **de propriétés ou fermes remarquables, dont certaines sont** implantées en bordure du coteau. Parmi ces éléments remarquables on dénombre :

- **Le Logis de La Massonne** / XVIIIème (1610), ancienne seigneurie située en surplomb du marais. L'ensemble bâti est très bien préservé. Les abords sont de grande qualité.
- **Le Château de Blénac** / XVIIIè siècle construit à quelques centaines de mètres d'une motte féodale. Le bâti n'est pas entièrement réhabilité.
- **La ferme de La Châtaigneraie**. Cette ferme fortifiée est située en surplomb du marais dans un paysage très ouvert. Le bâti est à réhabiliter.
- **La ferme de forme carrée de l'Abadaire**. Située en limite Est de la commune, cette ferme à cour carrée a été entièrement réhabilitée et abrite une activité de réception et d'hébergement touristique (mariages...).
- **Le logis situé au sud du bourg de La Gripperie**. Cette grande propriété se distingue par son imposant mur d'enceinte et son portail qui marque l'entrée sud du bourg.
- **Le Grand Bréneau**

Outre ces demeures remarquables, on dénombre un ensemble de maisons bourgeoises imposantes d'intérêt patrimonial et notamment ; **Les Grandes Maisons**. Cet ensemble bâti situé à proximité du bourg comprend une imposante maison de maître et de belles dépendances à réhabiliter (grange). Le site abrite une activité de gîtes et quelques chevaux.



L'Abadaire



Le Logis de La Massonne



Le château de Blénac



La Châtaigneraie



Portail de la propriété située au sud du bourg



Les Grandes Maisons



Le Grand Bréneau

5.5. Petit patrimoine rural

La commune détient également un important « **petit patrimoine** » lié à des **usages anciens de la vie quotidienne qui se compose de puits, fontaines** et de dépendances agricoles qu'il est bien entendu primordial de conserver et si possible de mettre en valeur.

- Puits : La commune compte de nombreux puits dont certains situés dans la cour d'un quéréux.

- Fontaine miraculeuse située à côté de l'église Saint Symphorien.

- Abreuvoir, abris pour animaux, évier en pierre, timbres... sont autant d'éléments du petit patrimoine liés aux modes de vie passés qui sont présents au sein des propriétés privées et qui doivent être préservés.

Malgré le lieu-dit « Les moulins de Beaulieu », la commune ne compte plus de trace de moulins à vent.



Puits dans le bourg



Fontaine communale

Patrimoine boisé

A noter sur la commune, la présence d'un **arbre remarquable** : Houx (ilex aquifolium) au lieu-dit les Grandes Maisons identifié pour son intérêt esthétique.